

HALL E
APPARTEMENT DE 3 PIECES
n° E42 au 4ème étage

ENTREE	6,60	m ²
SEJOUR / CUISINE	24,24	m ²
CHAMBRE 1	11,25	m ²
CHAMBRE 2	12,11	m ²
SALLE DE BAINS	4,41	m ²
WC	1,80	m ²
SURFACE TOTALE HABITABLE	60,41	m²
TERRASSE 1	17,33	m ²
TERRASSE 2	23,50	m ²
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE	101,24	m²

LEGENDE

Prise RJ 45	Sèche Serviette
Allège Vitrée	Radiateur
Volet Roulant	Réfrigérateur
Garde-corps	Lave Vaisselle
Soffite / faux plafond	Lave Linge
Esp. techn. elect. du lgt	Cuisson
Placard	Retombée de poutre
Volet battant	Eaux pluviales

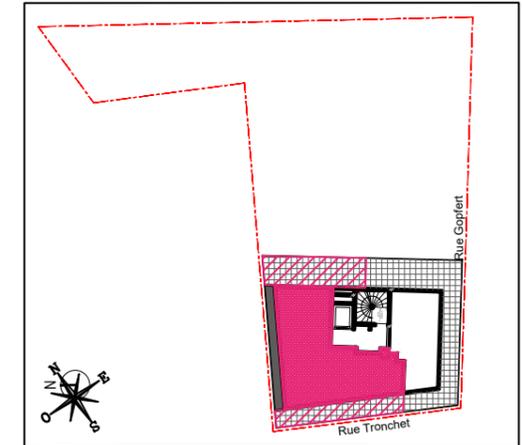
Indice B SEPTEMBRE 2018

Echelle : 1/75ème

HUBERT GODET ARCHITECTE

Nota 1: Compte tenu de la déclivité de la rue Tronchet, le niveau de référence (rez-de-chaussée) pour nommer les étages est celui du hall d'entrée de chaque bâtiment.

Nota 2 : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.



HALL E
APPARTEMENT DE 3 PIECES
n° E42 au 4ème étage

LEGENDE

RJ	Prise RJ 45	Sèche Serviette
AV	Allège Vitrée	Radiateur
VR	Volet Roulant	Réfrigérateur
GC	Garde-corps	Lave Vaisselle
Soffite / faux plafond		Lave Linge
ETEL	Esp. techn. elect. du lgt	Cuisson
PL	Placard	Retombée de poutre
VB	Volet battant	Eaux pluviales

Indice B SEPTEMBRE 2018

Echelle : 1/75ème

HUBERT GODET ARCHITECTE

Nota 1 : Compte tenu de la déclivité de la rue Tronchet, le niveau de référence (rez-de-chaussée) pour nommer les étages est celui du hall d'entrée de chaque bâtiment.

Nota 2 : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.